

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2004

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 25 novembre 2004 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Etaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER (à compter de la question 5), Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT (à compter de la question 4), Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question 4), Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, Mme Catherine BALLOT, M. Eric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER (à compter de la question 4), M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), M. Abdel GHEZALI, Mme Karine SCHULLER, M. Sébastien MAIRE, Mlle Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Didier GENDRAUD (à compter de la question 4), M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : M. Vincent FUSTER (jusqu'à la question 4), M. Jacques MARIOT (jusqu'à la question 3), Mme Marie-Marguerite DUFAY (jusqu'à la question 3), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Bruno MEDJALDI, Mme Annie MENETRIER, Mme Frédérique MOZER (jusqu'à la question 3), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3), M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. GENDRAUD (jusqu'à la question 3), Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Loïc LABORIE.

Procurations de vote : M. Vincent FUSTER à Mlle Sylvie JEANNIN (jusqu'à la question 4), M. Jacques MARIOT à Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'à la question 3), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. le Maire, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Françoise FELLMANN, M. Bruno MEDJALDI à M. Patrick BONTEMPS, Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER à Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question 3), M. Emmanuel DUMONT à M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question 3), M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE à Mme Martine BULTOT, M. Bernard LAMBERT à M. Jean ROSSELOT, Mme Nicole WEINMAN à Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET, M. Loïc LABORIE à Mme Claire CASENOVE.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M. le Maire a présenté, au nom du Conseil Municipal, ses condoléances à Mme WEINMAN dont la belle-mère est décédée tout récemment.

Puis il a présenté le livre «Le temps des horlogers» écrit par Emmanuelle CURNARIE en collaboration avec les membres du Conseil des Sages, sur le thème de la transmission de la mémoire horlogère.

Il a également remercié l'équipe qui a organisé les Rendez-vous de l'Age qui ont connu un réel succès.

Enfin, M. le Maire a informé l'Assemblée Communale de la dissolution de l'AREV qui devient désormais «les Alternatifs».

Après avoir annoncé les pouvoirs de vote, M. le Maire a rappelé l'importance du Conseil Municipal et le devoir pour les élus d'y assister.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

- 1. Exercice 2004** – Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante – Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné acte à M. le Maire de ce bilan.

2. Conseil Municipal – Délégations – Modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme Lucille LAMY pour siéger en tant que représentante de la Ville à la Résidence Notre-Dame, en remplacement de Mme PANIER.

3. Extension des compétences de la CAGB à la résorption des friches industrielles et à la réalisation d'une plate-forme bois

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 6 des statuts de la CAGB consistant à insérer :

- un 5^{ème} alinéa au point 2 «en matière d'aménagement de l'espace communautaire» : «résorption de friches industrielles et urbaines déclarées d'intérêt communautaire»

- un 2^{ème} alinéa au point 6 «en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» : «en matière d'énergies renouvelables et décentralisées – filière bois : création, aménagement, entretien et gestion d'une plate-forme bois d'agglomération».

M. le Maire, Président de la CAGB n'a pas part au vote.

4. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable

L'Assemblée Communale a débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Le Plan Local d'Urbanisme se substitue au Plan d'Occupation des Sols et couvre l'intégralité du territoire communal, à l'exception du secteur sauvegardé doté de son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il constitue désormais le document de référence pour toutes les interventions dans les quartiers à développer ou à renouveler. Il intègre ainsi l'ensemble des projets d'aménagement intéressant la commune et assure le décloisonnement entre urbanisme réglementaire et urbanisme opérationnel.

Ayant expressément pour charge de traduire le projet urbain de la commune, il contient un document nouveau, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui exprime les orientations d'urbanisme impulsées par la collectivité.

Ont ainsi été examinées :

- les motivations de la révision du PLU de Besançon
- la mise en œuvre de la concertation
- l'élaboration des orientations
- la finalité du PADD
- ses orientations :
 - * Besançon, ville capitale au cœur d'un réseau national et international
 - * une ville dynamique pour un développement équilibré
 - * des logements pour tous
 - * des quartiers où il fait bon vivre
 - * un environnement préservé et valorisé
 - * des déplacements facilités

5. Communication sur la rentrée universitaire

M. l'Adjoint MAIRE a fait à l'Assemblée une communication sur la rentrée universitaire 2004-2005 en abordant successivement les points suivants :

- une transformation profonde de l'offre de formation : avec des unités d'enseignement transférables pour faciliter la mobilité et un projet professionnel et de nouvelles formations
- une rentrée techniquement réussie
- les effectifs en évolution
- la poursuite de la restructuration de la recherche (avec la création de Femto-st et de IFR 133 IBCT, la Maison des Sciences de l'Homme Claude Nicolas Ledoux, l'allocation de recherche

- le retard dans l'exécution du Contrat de Plan Etat-Région (60 % des crédits ne seront pas engagés – 2^{ème} phase de l'UFR Médecine Pharmacie retardée...).

6. Communication sur la rentrée à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts

M. l'Adjoint ROIGNOT a fait pour l'Assemblée le point sur la rentrée à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts et a évoqué :

- les effectifs en hausse
- les travaux terminés (coût : 813 000 €)
- le budget de l'établissement (2,4 M€ dont 2 M€ à la charge de la ville)
- l'harmonisation européenne des diplômes.

Personnel Communal

7. Comité Technique Paritaire - Modification de la représentation administrative

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier ainsi la représentation administrative au Comité Technique Paritaire :

Titulaires :

- P. AYACHE, DGS
- D. PENGREC'H, DGAS
- JL. BOYER, DGST
- C. KOESLER, DGAS
- A. ANANOS, DGAS
- M. DANIEL, DGAS

Suppléants :

- B. RUYSSSEN, DGAS
- Y. HENRY, Directeur Hygiène-Santé
- G. DORNIER, Ingénieur en Chef
- M. GABRIEL, Directeur Ressources Humaines
- D. SARRAZIN, Directeur Pôle Ressources
- C. LAMBEY, Directeur Département TIC

8. Médecine du Travail – Recrutement d'un médecin

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le recrutement, à mi-temps, d'un médecin du travail (contrat de 3 ans avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle, ne peut être prorogé que par une reconduction expresse).

9. Mise à disposition partielle du Directeur Général Adjoint des Services responsable du pôle Vie Sociale et Citoyenneté auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon – Modification du régime indemnitaire afférent à cet emploi

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé cette mise à disposition partielle et la modification du régime indemnitaire de l'intéressé, et a autorisé M. le Maire à signer la convention matérialisant cette mise à disposition.

10. Régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des contrôleurs de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications du régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des contrôleurs de travaux.

Garanties d'emprunts

11. Office Public Municipal d'HLM de Besançon – Acquisition-amélioration de deux logements PLAI, 12 Grande Rue et 25 rue Claude Pouillet à Besançon – Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt PLAI de 26 471 €, et à hauteur de 100 % d'un prêt PLAI Foncier de 110 619 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

N'ont pas pris part au vote : M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE.

12. Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté – Travaux de sécurisation d'un groupe d'immeubles Quartier Palente-Orchamps (tranche 2) à Besançon – Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 400 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

13. Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté – Réhabilitation de 160 logements situés aux 13 à 15, 20 à 22, 23 à 26, 4 bis rue Chopin et 83 à 87 Boulevard Blum à Besançon – Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 1 479 492 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

14. Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté – Opération de construction neuve de 35 logements collectifs PLS à Besançon «Le patio Clotilde» - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 2 700 000 € contracté auprès du Crédit Foncier, Groupe Caisse d'Épargne

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

15. Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté – Changement d'usage de 10 logements, 2 rue du Luxembourg et 16 avenue Ile de France à Besançon – Garantie par la Ville, à hauteur de 25 %, de deux emprunts de 170 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Modificatif à la délibération du 13 mai 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

16. Office Public d'HLM du Département du Doubs – Opération de réhabilitation de 144 logements situés aux 11-13-15 rue du Piémont à Besançon – Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 1 367 283 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

17. Centre Communal d'Action Sociale – Financement d'investissements – Garantie par la Ville, à hauteur de 100 % de prêts d'un montant global de 525 000 € contractés auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

N'ont pas pris part au vote : M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE.

Subventions : attribution, encaissement, réaffectation

18. Subventions pour congrès et colloque

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 1 000 € au Laboratoire de Physique et Métrologie des Oscillateurs pour l'organisation de journées nationales intitulées «journées couches ferroélectriques»

- 500 € au Laboratoire de psychologie de l'UFR Lettres pour l'organisation d'un colloque «penser et agir».

M. l'Adjoint MAIRE n'a pas participé au vote.

19. Enseignement Supérieur et Recherche – Attribution d'allocations de recherches municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de retenir les deux propositions d'allocations nouvelles qui seront attribuées à Magali NICOLIER pour sa thèse : «étude des mécanismes de mort associés à l'action d'agents anti-cancéreux dans les tumeurs du col de l'utérus» et à Sébastien GRANJEAN pour sa thèse : «simulations spatiales intra-urbaines – rendre opérationnels les modèles issus de la recherche fondamentale»

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Université de Franche-Comté pour 2004

- de verser à l'Université de Franche-Comté une subvention de 189 648 € correspondant aux 8 allocations de recherches.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire et M. l'Adjoint MAIRE.

20. Enseignement Supérieur et Recherche – Attribution de subventions à l'Université de Franche-Comté et à une association (BDE de l'ENSMM)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 15 500 € à l'Université Ouverte pour le financement entre autres de 200 heures de langues ainsi que des cours magistraux pour une centaine d'heures

- 5 000 € à l'Université de Franche-Comté pour la réalisation de deux brochures d'information «tout(e) l'U» et «le guide régional : que faire après le bac ?»

- 2 000 € au Bureau des élèves de l'ENSMM pour la réalisation du guide «La Besace».

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire et M. l'Adjoint MAIRE.

21. Coopération décentralisée Douroula (Burkina-Faso) – Attributions de subventions

A la majorité (1 Conseiller votant contre), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association Besançon-Douroula qui œuvre principalement dans le domaine scolaire

- 6 000 € à l'Association Afriq'Energies – Gravier Blancs qui mène des chantiers-coopération avec les élèves des Gravier Blancs et réalise en particulier des constructions au profit des habitants de ce département burkinabé.

22. Subventions aux associations à caractère médico-social – 2^{ème} répartition au titre de l'année 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Type d'association	Associations locales	Sommes attribuées en 2003 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 2004	Sommes proposées pour 2004
Aide aux malades	AIDES 15, rue du Petit Battant	3 000 €	3 300 €	3 100 €
Aide aux malades	ANPAA 25 (Association Nationale de Prévention d'Alcoologie et d'Adictologie) 2, rue Morand	3 000 €	3 100 €	3 100 €
Prévention-information	CRES – CIRDD (Centre Régional d'Education pour la Santé – Centre d'Information Régional pour les Drogues et Dépendances) 3, rue Rodin	-	1 525 €	1 115 €
Aide aux malades	Enfants et Santé 9, rue des Grandes Terres 25660 Montfaucon	-	1 000 €	500 €
Aide aux malades	Association Vie et Cancer 40, rue Danton	-	700 €	350 €
TOTAL DE LA DEUXIEME ATTRIBUTION				8 165 €

23. Subventions à diverses associations – 2^{ème} répartition au titre de l'année 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Propositions
Vivre Ensemble (soutien au fonctionnement de cette association qui intervient Cité Viotte à Besançon)	250 €
Semons l'Espoir (réalisation d'un projet «Les sommets de l'Espoir» permettant à des enfants hospitalisés, guéris ou en fin de traitement, de gravir des sommets alpins	380 €
Groupe Naturaliste de Franche-Comté (pour la réalisation de la journée Rencontres Nature à la Faculté des Sciences de Besançon le 21 novembre 2004)	300 €
AISPACE (Agir, Informer et Sensibiliser le Public pour Améliorer les Connaissances des Epilepsies) Bourgogne Franche-Comté (pour la réalisation de la journée nationale de l'épilepsie qui a eu lieu le 23 octobre 2004 à Besançon, salle Battant)	200 €
Comité de Quartier des Montboucons (location pour stockage du matériel de l'association et en complément de la subvention de fonctionnement 2004, déjà versée : 800 €)	300 €

24. Union Sportive des Cheminots Bisontins – Complexe sportif, rue Nicolas Bruand – Assainissement – Travaux de mise aux normes – Subvention exceptionnelle

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Union Sportive des Cheminots Bisontins à titre de participation aux travaux visant à mettre aux normes l'installation en sanitaires de cet ensemble sportif.

25. Subventions aux associations à caractère social – 2^{ème} répartition au titre de l'année 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition
Centre d'Information sur les Droits des Femmes du Doubs (CIDF) Déménagement de l'association et charges afférentes (en complément de la subvention de fonctionnement 2004 déjà versée : 9 150 €)	2 000 €
Les Salins de Bregille - Projet : La Maison d'Eveil de Claire	2 500 €
Solidarité Femmes - Soutien à la journée départementale d'étude sur l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales du 29 novembre 2004 (en complément de la subvention de fonctionnement 2004 déjà versée : 9 000 €)	300 € + gratuité location salle Battant soit 171 €

Mme TETU n'a pas participé au vote.

26. Subventions aux classes transplantées ou de découverte – Convention avec les PEP 25

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1) d'attribuer les subventions suivantes :

Écoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nbre d'élèves	Nombre de jours	Montant	Versement
Fontaine Ecu élémentaire	Levier, centre des Fauvettes	CE1, CM1, CM2	13 au 17 décembre 2004	64	320	2 662,40 €	Coopérative scolaire
Curie élémentaire	Les Grangettes	CE2 et CM2	2 au 4 décembre 2004	51	153	1 272,96 €	Coopérative scolaire
			10 au 12 mars 2005	51	153	1 272,96 €	Coopérative scolaire
			2 au 4 juin 2005	51	153	1 272,96 €	Coopérative scolaire

2) de prolonger jusqu'au 2 juillet 2005 la convention liant la Ville à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs, fixant les modalités dans lesquelles la Ville participe financièrement aux séjours organisés avec l'association et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

27. Contrat Educatif Local – Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Direction Régionale Jeunesse et Sport – Signature de l'avenant à la convention – Attribution de subventions – Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'encaissement d'une subvention de 3 000 € de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports au titre du contrat Educatif Local 2004 et de signer l'avenant à la convention 2004

- l'attribution des subventions suivantes :

Partenaires	Actions	Montant
École élémentaire Jules Ferry	Ateliers périscolaires	1 000 €
REP de Planoise	Apprentissage de la lecture	1 000 €
École élémentaire Jean Macé	Citoyenneté	1 000 €
TOTAL		3 000 €

- de procéder à un transfert de crédit de 5 200 €, cette somme étant destinée à rémunérer les personnels de la Maison de Quartier de Montrapon qui ont animé les Centres de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances d'été.

28. Direction de la Politique de la Ville et de l'Animation – Subventions exceptionnelles aux associations pour actions complémentaires 2004 – Remboursement pour trop-perçu 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder les subventions suivantes :

* 5 500 € à l'Association Sportive d'Education Populaire pour l'achat de logiciels, de matériel audiovisuel et de sonorisation, de matériel de musique

* 2 250 € à l'Association Satellite pour l'achat de mobilier, de matériel informatique, de jeux collectifs

* 1 000 € à l'Association des Jardins Familiaux pour l'achat d'une tondeuse, de taille-haies, de matériel informatique

* 3 500 € à l'Association PARI pour son action de médiation scolaire menée par un emploi-jeunes

* 3 300 € à la MJC – Centre Social de Palente-Orchamps pour une action de médiation autour de la lecture et du livre

- * 500 € au Club de football de Saint-Ferjeux – Planoise
 - * 500 € au Club de football Loisirs Clairs-Soleils
 - * 500 € au Club de football de Montrapon
 - * 1 000 € à l'Etoile de Saint-Ferjeux – Section vacances
 - * 1 000 € à Sports Vacances Orchamps
 - * 3 500 € à l'Association de Vous à Nous, pour accompagnement scolaire et centre de loisirs
 - * 3 500 € aux Francas du Doubs pour l'organisation dans le cadre de la journée des Droits de l'Enfant du 20 novembre d'un village des Droits de l'Enfant, Place Granvelle
 - * 2 000 € à la MJC Centre Social des Clairs-Soleils pour Arbre de Noël des Enfants
 - * 2 000 € au Centre d'Information du Droit des Femmes pour la préparation du colloque sur «les femmes au quotidien» du 10 mars 2005.
- d'émettre un titre de recettes de 5 788 € à l'encontre de l'AAVI pour le remboursement à la ville de la subvention d'égal montant perçue indûment car étant déjà incluse dans la subvention de fonctionnement accordée par la Ville.

N'ont pas pris part au vote : M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, Mme DAHAN, M. GHEZALI, Mme TETU.

29. Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité – Encaissement et réaffectation de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre la Discrimination (FASILD)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation de participations de 31 120 € de la CAF et de 16 321 € du FASILD, pour les actions d'accompagnement à la scolarité mises en œuvre dans les Maisons de quartier.

30. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

1. Programme «manifestations et subventions exceptionnelles»

- | | |
|--|---------|
| * BESANÇON DANSES SPORTIVES
compétition nationale du 30 octobre | 800 € |
| * LIGUE DE HAND-BALL
match France-Croatie « féminines » | 2 000 € |
| * LA MEDUSE
acquisition d'un compresseur | 1 500 € |

* BASE-BALL CLUB BESANÇON
les 20 ans du club 400 €

2. Programme «Sport de Haut Niveau» :

- BBCD – Equipe «Espoirs» en N.3 1 905 €
- OB – Parrainage match du 21 novembre 4 500 €
- OB – Manifestations du centenaire 4 000 €
- ESB «M» - Parrainage match du 2 octobre 4 500 €

3. Programme «Animations sportives»

- * ASEP - réalisation fresque Piscine de Chalezeule 950 €
- * ENTRE-TEMPS - participation aux «mercredi'sport» 1 000 €
- * Association « BOL D'AIR » (IES Fontaine Argent)
participation rencontre sport scolaire adapté 500 €
- * COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO
convention « animateur sportif » 2 020 €
- * COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME
aide exceptionnelle au titre du poste d'animateur sportif 1 000 €

4. Programme «Sport amateur»

- *LA BOUSBOTTE 381 €

31. Subventions complémentaires aux associations de commerçants et artisans pour les animations de fin d'année

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 500 € à l'association Cassin-Europe : Toute la ville fête Noël
- 2 500 € à l'Association de l'Île de France : Toute la ville fête Noël
- 2 500 € à l'association des Epoisses : Toute la ville fête Noël
- 4 000 € à l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais : idem
- 4 000 € à l'association des commerçants de Saint-Claude : idem
- 1 000 € à l'association Jacquemard : Programme de Noël
- 3 000 € à l'association Côté Bersot : Programme de Noël
- 1 000 € à l'association des commerçants du marché : fête du chocolat,
- 2 500 € à l'association rond-point des Chaprais : Animation roller.

32. Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions pour le ravalement des façades :

IMMEUBLE	PROPRIETAIRE / SYNDIC	FACTURES	TAUX	SUBVENTION
RATTRAPAGE EXCEPTIONNEL (2003/ 2004)				
TROISIEME SECTEUR (Place de la Révolution)				
1 bis, rue des Granges	SCI des Granges Chez Gérard NUSS S.A. BP 3026 25045 Besançon Cedex	8 258 €	10 %	825 €
TOTAL	<i>1 dossier</i>	8 258 €	-	825 €
SIXIEME SECTEUR (Place de la Révolution)				
14, rue Gustave Courbet	Copropriété MONNOT – BERTHAIL- REMONNAY 14, rue Gustave Courbet 25000 Besançon	4 782 €	20 %	956 €
TOTAL	<i>1 dossier</i>	4 782 €	-	956 €
HUITIEME SECTEUR				
14, rue d'Alsace	Secours Catholique Délégation Doubs/Haute-Saône 14, rue d'Alsace BP 413 25018 Besançon Cedex	10 922 €	20 %	2 184 €
12, rue Proudhon	Mr et Mme SCHECK Bertrand Rue du 9 septembre 25 480 MISEREY SALINES	34 569 €	20 %	6 913 €
8/10, rue Emile Zola	M. RATON Dominique 10, rue Emile Zola 25000 Besançon	16 198 €	20 %	3 239 €
14, rue du Clos St-Amour	Cabinet CURTET Gilles Syndic 14, Square St-Amour 25, rue de la République BP 66587 25027 Besançon Cedex	53 575 €	20 %	10 715 €
TOTAL	<i>4 dossiers</i>	115 264 €	-	23 051 €
TOTAL GENERAL	6 dossiers	128 304 €	-	24 832 €

33. Subvention à l'Association «Le Bastion»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € à l'Association «Le Bastion» pour conforter le redémarrage des activités de l'association après les travaux entrepris sur la saison 2003/2004.

34. Campagne «ALIMENTERRE» et journée mondiale de l'alimentation - Aide matérielle et financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 500 € à l'Association RECIDEV pour l'ensemble des actions qu'elle a menées dans le cadre de cette opération.

Culture

35. InsTempsFestifs 2004 – Subvention au Cirque Plume – Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 60 000 € au Cirque PLUME pour la diffusion de son spectacle PLIC-PLOC dans le cadre des Intempsfestifs 2004.

36. Musée Comtois – Restauration de deux décors en toile peinte du marionnettiste BRUN – Demande de subvention auprès de la DRAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de restauration de deux décors en toile peinte du marionnettiste BRUN pour un coût estimé à 9 860 €

- a décidé de solliciter l'aide financière de la DRAC à hauteur de 2 980 €.

37. Musée du Temps – Demande de subventions pour l'acquisition de matériel publicitaire et archives techniques de l'entreprise LIP

A la majorité (1 Conseiller votant contre), le Conseil Municipal :

- a entériné l'achat de matériel publicitaire et d'archives techniques de l'entreprise LIP pour un coût de 8 259,55 € TTC

- a décidé de solliciter les participations de la Région de Franche-Comté (pour 2 064 €) et de la DRAC de Franche-Comté (pour 2 064 €).

38. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie – Acquisition d'un ensemble d'œuvres (collages) de Claude PÉLIEU – Modification de la délibération du 24 juin 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier le plan de financement de l'acquisition d'un ensemble d'œuvres de Claude PELIEU qui s'établit comme suit :

- Ville de Besançon 11 100 €

- FRAM 11 100 €

39. Restauration des orgues de Besançon – Orgue de la Madeleine - Programme 2004 et plan de financement – Modificatif à la délibération du 13 mai 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le nouveau plan de financement du programme de réfection de l'orgue de la Madeleine qui s'établit comme suit :

ETAT (DRAC)	18 394 € HT
Conseil Général	6 898 € HT
Conseil Régional	11 496 € HT
Ville de Besançon	9 198, 63 € HT
TVA	9 013,37 €
TOTAL GENERAL	55 000 € TTC

- a décidé de solliciter les subventions du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté.

40. Bibliothèques municipales – Vente de livres d'occasion – Réaffectation du produit de la vente

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réaffectation du produit de la vente de livres d'occasion du 20 novembre 2004, afin de compenser les effets de la mise en application de la loi sur le droit de prêt.

41. Inscription de la Ville au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO – Partenariat scientifique avec M. Nicolas FAUCHERRE – Convention avec l'Association «Atelier FMR»

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de partenariat scientifique avec l'Association «Atelier FMR» dont l'objet statutaire est la promotion et la mise en valeur du patrimoine historique et qui s'est spécialisée dans le patrimoine fortifié, pour assurer l'accompagnement spécifique du projet de demande d'inscription de la Ville au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des fortifications de Vauban (coût de ce partenariat : 16 000 €)

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Atelier FMR.

42. Conservatoire National de Région – Donation de documentation musicologique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la donation du Relais de Musique de Montarlot les Rioz au Conservatoire National de Région.

Education – Petite Enfance

43. Désaffectation de locaux scolaires : écoles maternelles Viancin et Vareilles, école primaire Quatre Vents

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation de ces locaux scolaires.

44. Crèches et haltes-garderies – Fixation de différentes rémunérations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé ainsi certaines indemnités et vacations :

- indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants : 4,12 €

- heure de vacation des pédiatres en crèches et halte-garderies : 32,83 €.

45. Accessibilité handicapés dans les établissements scolaires de la Ville – Schéma de sectorisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce schéma de sectorisation dont l'objectif est d'obtenir dans chacun des sept secteurs une entité accessible et aménagée pour les personnes handicapées qui comprend : école maternelle, école primaire et restauration.

Finances

46. Exercice 2004 – Budget annexe du Service de Soins A Domicile Pour Personnes Agées – Modification – Affectation des résultats de fonctionnement du CA 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le budget annexe du service de Soins à Domicile pour Personnes Agées qui, après modification, s'établit comme suit :

A – Dépenses d'exploitation

Imputation	Prévision de crédit à ce jour	Crédits accordés	Ajustement
011/6111 : prestations à caractère médical	19 400	24 006	+ 4 606
012/6415 : personnel non médical de remplacement	58 977	51 512	- 7 465
016/61558 : entretien et réparations sur biens mobiliers	6 317	6 794	+ 477
Total des crédits de fonctionnement sur lesquels ont porté les ajustements	84 694	82 312	- 2 382
Total des crédits de fonctionnement hors ajustements	348 886	348 886	0
Total général des crédits de fonctionnement	433 580	431 198	- 2 382

B) Recettes d'exploitation

Imputation	Prévision de crédit à ce jour	Crédits accordés	Ajustement
017/73111 : forfait global annuel de soins	433 580	431 198	- 2382
Total	433 580	431 198	- 2 382

- a approuvé l'affectation des résultats de fonctionnement du CA 2003 pour un montant de 172 727,90 €.

47. Exercice 2004 – Transferts de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les transferts intervenus en dépenses et en recettes de fonctionnement entre le 1^{er} octobre 2004 et le 4 novembre 2004.

48. Exercice 2004 – Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives – Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à divers ajustements de crédits.

49. Exercice 2004 – Cotes et produits irrécouvrables – Admissions en non-valeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'admission en non-valeurs de taxes, redevances ou droits divers pour les montants suivants :

- Budget Principal	14 997,10 €
- Budget Eaux	7 616,10 €
- Budget Assainissement	4 409,45 €
- Budget Déchets	3 136,49 €

50. Exercice 2004 – Indemnités communales pour travaux supplémentaires aux agents des Services Fiscaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- l'attribution de ces indemnités pour un coût global de 18 596 €
- de solliciter la prise par M. le Préfet des arrêtés correspondants.

Mme BALLOT n'a pas pris part au vote.

51. Exercice 2005 – Ligne de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le recours par la Ville à une ligne de trésorerie de 13 M€ à taux variable contractée auprès de DEXIA CLF Banque pour une durée d'une année, et a adopté la délibération correspondante.

52. Jumelages et coopération décentralisée – Relations Internationales de la Ville de Besançon – Prise en charge des frais relatifs aux manifestations – Délibération de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de compléter la délibération du 1^{er} février 1999 sur la prise en charge par la Ville de frais relatifs aux manifestations, en l'étendant aux frais de déplacements, ou accueils, frais de transports, hébergement, restauration, etc., de personnes extérieures au Conseil Municipal et aux services municipaux, qu'elles soient de nationalité française ou étrangère, ceci dans le cadre de la politique de relations internationales, jumelages, coopération décentralisée, partenariat, menée par la Ville de Besançon.

Urbanisme

53. ZAC La Fayette – Bilan révisé au 31 décembre 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan révisé au 31 décembre 2003 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 426 K€ TTC

- a approuvé l'engagement de la Ville de Besançon à l'opération qui s'élève à 3 363 K€ TTC sur la durée de la convention

- a décidé d'inscrire les sommes correspondantes aux budgets concernés

- a pris en compte la rétrocession des parcelles constituant des délaissés et des espaces de voirie et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir à l'euro symbolique.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER.

54. Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel – Bilans révisés et prévisionnels d'aménagement et de construction au 31 décembre 2003

A l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan révisé et prévisionnel d'aménagement au 31 décembre 2003 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 30 042 K€ TTC

- a approuvé le montant prévisionnel total de la participation de la Ville à l'équilibre de l'opération globale estimé au 31 décembre 2003 à 6 082 K€ HT (7 365 K€ TTC) dont 5 423 K€ TTC ont déjà été versés, ainsi que l'échéancier du versement (2004 : 1 422 K€ TTC, 2005 : 455 K€ TTC et 2006 : 65 K€ TTC)

- a décidé d'inscrire les sommes correspondant aux budgets concernés
- a approuvé le bilan de trésorerie de l'opération.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER.

55. ZAC Val des Grands Bas (Vallon du Jour) – Bilan révisé au 31 décembre 2003

A l'unanimité moins 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan au 31 décembre 2003

- a approuvé l'engagement de la Ville conformément au tableau ci-après et sur la durée de l'opération d'aménagement prévue dans la convention

En euros	Avances sur rachat Budgets annexes		Participations	Rachat d'ouvrages		
	Avances	Remboursement		Eau	Assainiss.	Total
Encaissé au 31/12/03	0	0	91 424	0	0	0
2004	299 916	0	0	119 216	231 098	350 314
2005	0	0	0	199 922	595 267	795 189
2006	0	0	0	185 536	419 342	604 878
Ultérieur	0	299 916	212 685	452 808	1 654 940	2 107 748
Total	299 916	299 916	304 110	957 482	2 900 647	3 858 129

- a décidé d'inscrire les sommes correspondantes aux budgets concernés.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER.

56. ZAC Planoise – Bilan révisé au 31 décembre 2003

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé ce bilan au 31 décembre 2003 qui s'établit en recettes et en dépenses à 51 524 K€ TTC

- a approuvé l'engagement de la Ville pour 24 638 685 € TTC

- a décidé d'inscrire aux budgets concernés les sommes correspondantes

- a pris en compte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles constituant des délaissés et des espaces de voirie

- a décidé la cession à la SEDD d'une surface de 113 m² constituant un délaissé sur la base de 3,85 € le m².

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER.

57. Marché Beaux-Arts – Compte rendu annuel à la collectivité au 31/12/2003 et avance de trésorerie de 300 000 € à la Société d'Équipement du Département du Doubs

A l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2003 portant les dépenses et les recettes à 20 810,34 K€ TTC et le compte rendu d'activité à la collectivité s'y rapportant

- a approuvé le bilan de trésorerie et l'échéancier de versement des participations et avances de trésorerie et inscrire les sommes correspondantes aux budgets concernés.

	2004	2005	2006
Participation Ville/Equilibre	466 590 €	499 860 €	
Participation Ville/Taxe PC			
Avance Ville	300 000 €		
Remboursement d'avance	- 166 590 €	- 499 860 €	- 300 000 €

- a décidé de consentir à la SEDD une avance de trésorerie de 300 000 € non productrice d'intérêts remboursable au plus tard le 31 décembre 2006

- a approuvé le projet d'avenant n° 3 au traité de concession visant à reporter la date d'expiration de la convention Ville de Besançon / SEDD au 31 décembre 2006.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, M. LOYAT, M. FUSTER.

58. Programme d'Aménagement d'Ensemble de Châteaufarine – Modification du périmètre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification du périmètre du PAE de Châteaufarine, suite à l'exclusion de ce périmètre de la zone UDz destinée à de l'habitat individuel le long du chemin des Essarts l'Amour.

59. Cession du patrimoine immobilier de la Ville – Aide au relogement des locataires – Participation financière aux frais de déménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le versement à HDL de la participation financière de la Ville, d'un montant de 763 € au titre de l'aide au relogement des locataires de la Ville.

M. JOSSE n'a pas pris part au vote.

60. Vente de l'Hôtel des Bains

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé la vente de l'Hôtel des Bains à la Société SEGER pour un montant de 2 120 000 €, cette société envisageant d'y implanter une résidence services pour personnes âgées

- a autorisé M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

61. Acquisition d'un terrain chemin de Valentin à M. et Mme LOUVET Bernard

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition (indemnité pour perte de mur versée à M. et Mme LOUVET : 3 289,75 €) et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Patrimoine - Travaux

62. Stade Léo Lagrange – Restructuration et extension – Abandon de l'opération initiale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la décision d'abandon du projet initial et de la résiliation des différents marchés concernés.

63. Stade Léo Lagrange – Restructuration et agrandissement – Lancement d'une nouvelle procédure

A l'unanimité moins quatre abstentions, le Conseil Municipal :

- a adopté le lancement d'une nouvelle procédure pour un nouveau projet de construction sur les bases suivantes :

- . enceinte d'environ 12 000 places avec possibilité d'extension et d'augmentation de la capacité

- . réalisation d'une première tranche fonctionnelle à hauteur des financements acquis (Etat – FNADT – Département – Région – Ville) intégrant les besoins prioritaires de la Ville et du club : environ 4 000 places, vestiaires et locaux en conformité avec les normes LPF, vidéosurveillance, loges et salons VIP, locaux commerciaux...

- a autorisé M. le Maire à signer un contrat avec le programmiste retenu à l'issue d'une consultation.

64. Eglise Sainte-Madeleine – Restauration du parvis – Lancement de l'opération – Demande de subvention – Engagement de la 2^{ème} tranche de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de lancer l'opération pour une 2^{ème} tranche concernant la restauration du parvis de l'Eglise Sainte-Madeleine dont le coût est estimé à 380 098,37 € TTC

- a décidé de solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs.

65. Ecole Granvelle – Encaissement d’indemnités d’assurance dommages ouvrage

A l’unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l’encaissement de l’indemnité de 4 476,51 € accordée par les Mutuelles du Mans suite à diverses malfaçons constatées lors de la construction de l’Ecole Granvelle.

66. Gymnase Jean Zay – Travaux de réfection de l’étanchéité des toitures-terrasses et remplacement de l’éclairage zénithal – Remise de pénalités à l’entreprise Bourgogne-Etanchéité

A l’unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ramener à 15 % du montant du marché, soit 8 059,89 € HT les pénalités dues par l’Entreprise Bourgogne Etanchéité suite à un retard dans le délai d’exécution des travaux de 157 jours.

67. Aménagement d’un sas bus Place de la Révolution – Participation financière de la CAGB

A l’unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé d’inscrire la participation pour un montant de 67 189,27 € de la CAGB, en tant qu’Autorité Organisatrice des Transports aux travaux d’aménagement d’un sas bus place de la Révolution

- a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAGB.

Environnement

68. Développement de la collecte sélective - Action de sensibilisation dans les écoles – Demande de subvention auprès du FODEGEDER

A l’unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter des subventions du Département du Doubs et de l’ADEME au titre du FODEGEDER pour le projet d’actions de sensibilisation sur la collecte sélective dans les écoles élémentaires en 2005.

69. Installations classées pour la protection de l’environnement – Information du Conseil Municipal

A l’unanimité, le Conseil Municipal a pris acte des arrêtés préfectoraux concernant l’usine d’incinération des ordures ménagères (nouveau suivi des rejets liquides et gazeux et augmentation de la capacité de traitement), l’installation de transit de mâchefers sur le site de la station d’épuration de Port Douvot (prolongation de la durée initiale de stockage jusqu’au 5 mars 2005), la Société SICA-GAB (audit des installations ainsi qu’une étude de danger demandée à l’exploitant afin de proposer une modification de l’arrêté préfectoral d’autorisation d’exploiter).

Eau

70. Défense incendie sur propriété privée – Prise en charge des dépenses par les utilisateurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les dispositions suivantes qui seront mises en œuvre progressivement :

- à partir du 1^{er} janvier 2005, toute construction neuve ou existante faisant l'objet d'un permis de construire et nécessitant la mise en œuvre d'une défense incendie spécifique, devra intégrer la réalisation ou mise en conformité de cette défense incendie avec souscription d'un contrat d'abonnement auprès de la Direction de l'Eau et installation d'un comptage adapté

- au cours du dernier trimestre 2004 et du premier trimestre 2005, et dans l'objectif de régulariser les situations, une information écrite sera adressée aux propriétaires d'installations d'incendie privées non conformes. Il leur sera proposé de se mettre en conformité à leur frais, par l'installation de systèmes de comptage ou, le cas échéant, par le déplacement du poteau sur le domaine public pour ceux qui pourraient avoir un usage public également

- a décidé de solliciter, le cas échéant, les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

71. Convention de fourniture d'eau potable avec le Syndicat de la Haute Loue – Avenant n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant à la convention passée avec le Syndicat de la Haute Loue, prenant en compte l'évolution des installations et leur répercussion sur la vente en gros de l'eau dont bénéficie la Ville (de 0,51 € HT/m³ tarifs 2003 à 0,75 € HT/m³ tarif 2005).

Marchés

72. Marchés publics supérieurs à 230 000 € HT – Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés publics récapitulés dans le tableau ci-après :

Objet du marché	Date de la commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Secteur des Montboucons – Extension du réseau d'assainissement	22.10.2004	EUROVIA 25203 MONTBELIARD	492 725,00 € HT
Maison de la Petite Enfance de Saint-Claude – Aménagements des espaces publics	22.10.2004	Groupement STD/CGEV 25320 CHEMAUDIN 25000 BESANCON	204 656,53 € TTC
Construction du bâtiment de la chaufferie bois de Planoise à Besançon			
Lot n° 1 – Terrassements généraux – VRD	22.10.2004	SARL DROMARD 25500 MONTLEBON	159 185,50 € TTC
Lot n° 2 – Gros œuvre	22.10.2004	SNC VERAZZI 39000 LONS LE SAUNIER	457 929,43 € TTC
Lot n° 3 – Charpente métallique	22.10.2004	SAS DUTHION Constructions Métalliques 39190 COUSANCE	119 650,00 € TTC
Lot n° 5 – Serrureries	22.10.2004	SODEX OBLIGER 24480 MISEREY	81 027,50 € TTC
Lot n° 6 – Menuiseries extérieures alu - Vitrierie	22.10.2004	MOYSE SA 25000 BESANCON	58 719,51 € TTC
Lot n° 11 – Electricité – Eclairage	22.10.2004	L'EST ELECTRIQUE 25000 BESANCON	77 979,53 € TTC
Lot n° 12 – Plomberie – Chauffage - Ventilation	22.10.2004	ZANI-MEUNIER SARL 25000 BESANCON	10 029,40 € TTC
Lot n° 13 – Espaces verts	22.10.2004	CGEV 25000 BESANCON	5 268,70 € TTC
Achat de mobilier pour le Centre Technique Municipal	22.10.2004	MB AMENAGEMENT 25220 CHALEZEULE	285 495,89 € TTC
Réalisation d'un réservoir de 4 000 m3 dans les Glacis de Fort Griffon	22.10.2004	Groupement : SFCE GC 25320 CHEMAUDIN SFCE TC 25320 CHEMAUDIN CUBIEN 88161 LE THILLOT	1 790 866,00 € TTC
Nettoyage et entretien régulier des locaux de la Mairie – lot 1	19.11.2004	PROPRETÉ MULTI SERVICE 25600 SOCHAUX	Mini : 150 000 € TTC Maxi : 300 000 € TTC
Nettoyage et entretien régulier des locaux du Centre Technique Municipal – lot 2	19.11.2004	APPLICATION TECHNIQUE DU NETTOYAGE 25000 BESANCON	Mini : 50 000 € TTC Maxi : 150 000 € TTC
Nettoyage et entretien régulier des vitres de la Mairie – lot 3	19.11.2004	FRANCHE-COMTE NETTOYAGE 25000 BESANCON	Mini : 10 000 € TTC Maxi : 20 000 € TTC
Nettoyage et entretien régulier des	19.11.2004	FRANCHE-COMTE	Mini : 10 000 € TTC

Objet du marché	Date de la commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
vitres du Centre Technique Municipal – lot 4		NETTOYAGE 25000 BESANÇON	Maxi : 20 000 € TTC

73. Usine d'Incinération des Ordures Ménagères – Installation de co-incinération des boues – Avenant transactionnel n° 2 (avenant n° 10 au marché) avec la Société VINCI Environnement - Modificatif à la délibération du 14 octobre 2004

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire ou son représentant M. Christophe LIME à signer l'avenant à intervenir avec la Société Vinci Environnement sur les nouvelles bases ci-après :

- la réception du système de co-incinération sera prononcée sans réserves avec en contrepartie l'obligation pour la Société Vinci Environnement de réaliser, à sa charge, l'intégralité des travaux figurant sur la liste annexée à l'avenant transactionnel, comprenant en outre l'obligation de remise en service de l'installation et la réalisation des tests et réglages de fonctionnalité de l'équipement

- les travaux ne nécessitant pas un arrêt technique de la ligne d'incinération seront effectués avant le 31 janvier 2005. Les autres travaux nécessitant cet arrêt seront effectués à l'occasion du prochain arrêt technique, sachant que ce dernier sera nécessairement programmé après le 31 janvier 2005 de manière à respecter les délais de disponibilité des pièces

- dans ce cadre, le délai d'expiration de la garantie de parfait achèvement est maintenu au 1^{er} novembre 2004 conformément à l'avenant transactionnel n° 1.

Développement Local

74. Parc La Fayette – Projet d'implantation de la Société VITABRI – Demande de subventions au Fonds Départemental d'Aménagement à Vocation Economique (FDAVE) et au Fonds d'Intervention Economique (FIE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de solliciter les subventions du Fonds Départemental d'Aménagement à Vocation Economique du Conseil Général du Doubs et du Fonds d'Intervention Economique de la CAGB pour le projet d'implantation de la Société VITABRI et à signer avec les collectivités concernées les conventions d'engagement à intervenir

- de donner toutes directives à la SEDD, concessionnaire de la ZAC La Fayette, pour la réalisation des travaux de plate-formage du terrain, les travaux d'aménagement de la parcelle estimés à 80 000 € HT devant être réalisés par le maître d'ouvrage

- d'engager la SEDD à rétrocéder le terrain partiellement aménagé à la Société VITABRI. Le prix de vente du terrain sera le prix de référence du terrain augmenté du montant effectif des travaux réalisés (honoraires compris) diminué des subventions obtenues.

75. Tourisme – Convention de partenariat avec l'Office du Tourisme et des Congrès (OTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme et des Congrès, fixant la durée du contrat (1 an à compter du 1^{er} janvier 2005), ses missions, objectifs, ses moyens (en locaux, financiers, en matière de personnel), le contrôle de son activité.

N'ont pas pris part au vote : M. MARIOT, Mme SCHIRRER.

76. Camping Municipal – Délégation de Service Public – Choix du titulaire et convention

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

Divers

77. Recours à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour l'achat de véhicules, matériels et fournitures du parc automobile – Demande d'autorisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à recourir à la centrale d'achats UGAP pour l'achat de véhicules ainsi que pour l'achat de matériel et fournitures du parc automobile.

78. Dénomination de voies et modification

A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu les dénominations suivantes :

- Place de la 7^{ème} brigade blindée pour l'espace situé à l'entrée du quartier Ruty et délimité par l'Abbaye Saint-Paul et les rues Bersot et d'Alsace

- aire de jeux «L'Eclipse» pour l'aire de jeux située rue Jacques Prévert, du nom d'une œuvre de l'écrivain

- rue Marcel et Maurice Boutterin, architectes, pour l'actuelle rue Maurice Boutterin.

79. Motion du groupe majoritaire «Vivre ensemble, libres, égaux et solidaires»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la motion suivante présentée par le groupe majoritaire :

«La haine de l'Autre envahit la vie de notre pays. Les actes antisémites connaissent une recrudescence alarmante et d'autres actes racistes se multiplient de manière tout aussi inquiétante. Ici ce sont des lieux de culte ou de mémoire qui sont profanés, là ce sont des individus qui sont insultés ou agressés. Au quotidien, les discriminations au logement, à l'emploi ou au travail s'abattent sur toute une partie de la population. Ces haines ont toutes leur particularité : elles s'inscrivent dans l'histoire et s'enracinent dans le monde d'aujourd'hui.

Reconnaître les singularités de chacune n'enlève rien à ce que toutes les manifestations de racisme, d'antisémitisme ou de discrimination partagent les mêmes ressorts et provoquent les mêmes drames. Leur banalisation est un poison qui entraîne la banalisation de toutes les exclusions. Il est urgent de dire notre rejet absolu de cette haine de l'Autre, attisée par l'extrême droite et les intégrismes de toute nature, qui, petit à petit, ronge les valeurs de la République et de la démocratie et divise les habitants de ce pays. Nous refusons les enfermements communautaires. Chaque discrimination, chaque manifestation de racisme, d'antisémitisme, de sexisme, ou en raison des orientations sexuelles est l'affaire de tous, quelles que soient notre origine ou nos opinions philosophiques ou religieuses. Parce que rien, absolument rien, ne peut justifier de porter atteinte à la dignité d'hommes, de femmes et d'enfants, chaque victime doit être assurée qu'elle sera écoutée et défendue. C'est l'engagement que nous prenons et c'est ensemble que nous avons décidé de relever ce défi. La France que nous voulons c'est une République laïque, qui accueille, dans la réalité, dans l'égalité des droits et le respect de la règle commune, la diversité de ceux et celles qui y vivent».

La séance est levée à 22 heures 30.

Hôtel de Ville, le 29 novembre 2004
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 29 novembre 2004
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.